



Direction de la sécurité sociale

Paris, le 28/06/2018

Communiqué de presse

Le ministère des Solidarités et de la Santé lance la nouvelle version du site internet mesdroitssociaux.gouv.fr avec simulation personnalisée des droits

Le ministère des Solidarités et de la Santé, propose une nouvelle version du site internet **Mesdroitssociaux.gouv.fr**, qui offre désormais la possibilité de réaliser une simulation personnalisée. Prestations familiales, logement, maladie, emploi, minima sociaux, retraite et santé, le portail vise à faciliter l'accès aux droits sociaux en offrant un point d'entrée unique pour l'utilisateur et à lutter ainsi contre les multiples situations de non-recours aux prestations sociales.

Le site **mesdroitssociaux.gouv.fr** permet de :

- consulter sur un seul écran l'ensemble de ses droits aux prestations sociales,
- recevoir des organismes qui les gèrent des informations sur ses droits,
- simuler les prestations sociales auxquelles l'utilisateur est susceptible d'avoir droit et de déposer une demande de prestation,
- d'engager des démarches auprès des organismes assurant la gestion des prestations sociales
- faire part de ses remarques afin qu'elles soient prises en compte dans les évolutions futures du portail

Cette nouvelle version met également à disposition de l'utilisateur des alertes sur ses droits afin qu'il n'oublie pas des démarches ou des échéances importantes.

Le portail **mesdroitssociaux.gouv.fr** offre un accès centralisé et personnalisé aux espaces personnels développés par les organismes sociaux (CAF, Ameli, Assurance retraite ou encore MSA...), via une présentation synthétique des droits ouverts et potentiels, en matière de santé, retraite, famille, logement, solidarités et autour de l'emploi.

Vous avez déjà un compte auprès d'Impots.gouv.fr, d'Ameli.fr, de La Poste ou de Mobile Connect et moi ? Le dispositif « FranceConnect » vous permet de vous connecter au portail en utilisant l'un de ces quatre comptes. Plus besoin de mémoriser de multiples identifiants et mots de passe.

En collaboration avec le groupement d'intérêt commun « Modernisation des déclarations sociales » (GIP MDS), les usagers dont les employeurs effectuent la déclaration sociale nominative pourront visualiser leurs contrats et leurs rémunérations des douze derniers mois. Ces données de salaires seront également pré-renseignées dans le simulateur multi-prestations.

Créé en mars 2017, le portail mesdroitssociaux.gouv.fr poursuit un double objectif de simplification d'accès aux prestations sociales et de lutte contre le non recours aux droits sociaux. Il s'inscrit dans les engagements du Président de la République de mettre en place une offre 100% dématérialisée facilement accessible et qui rend lisible les prestations de l'ensemble de la protection sociale, dans toutes ses composantes.

Contact presse :

Direction de la Sécurité sociale (DSS)

Carine DELPY | Tél. 01 40 56 55 14 | carine.delpy@sante.gouv.fr